La gestion des déchets à bord –

Chaque année en France un habitant produit 354kg de déchets, soit 1kg par jour !
>>> Et la moitié des déchets correspond à de l'emballage !
Sur un voilier il est possible de diviser cette quantité par 4, soit 250gr par jour et par personne.

A bord d'un voilier la gestion des déchets est primordiale pour ne pas se laisser dépasser. Le principe appliqué par la majorité d'entre nous est simple : **ce qui vient de la mer retourne à la mer, tout le reste doit retourner à terre.**
Comme dans une maison il faut avoir 2 poubelles : la verte pour le recyclage et la noire pour le général (et le verre à part).

Le recyclable :
Déjà on peut considérablement **réduire le volume** à bord en ôtant le sur-emballage (souvent exagéré) et/ou en privilégiant le vrac lors de l'achat .
Un emballage, c'est volumineux, il existe des compacteurs de bouteille plastique ou de cannette. A défaut de cet outil on peut aussi découper les bouteilles en lamelles, cela occupe l'homme de quart ou cela peut aussi faire une activité pour les enfants !
Les boites de conserves sont nettoyées à l'eau de mer (la seule eau en quantité illimitée...) et sont relativement facile à écraser si on ouvre l'autre coté.
Le verre, même si c'est de la silice (et donc du sable), sera mis de coté, car ce serait dommage de ne pas le recycler !





1Kg d'emballage c'est 40 canettes ou 20 bouteilles 1,5L d'eau !

Les déchets organiques :
La règle d'or : dans le lagon ou près des côtes : **aucun déchet organique à la mer**.
Une épluchure de légume ou de fruit sera bien plus heureuse de terminer sa vie dans la terre que sur la mer, et puis la terre n'est jamais très loin !
Cependant, ces déchets peuvent être rejetés au-delà des 12 milles des côtes, ou 3 milles s'ils sont broyés ou concassés et passés dans un tamis dont les ouvertures ne dépassent pas 25 millimètres (selon les règles de la Convention Marpol, annexe V).

= à plus de 12 milles des côtes !



Le non-recyclable :
Barquette de viande, pot de yaourt, poche plastique, polystyrène, les films plastique, les couches culottes, etc ... à mettre dans la poubelle noire avec les déchets organiques, une fois nettoyés à l'eau de mer pour limiter l'apparition d'odeur de 'charogne'...



trop de plastiques sont rejetés dans les rivières et atterrissent dans la mer

Les spécifiques :
Huiles, batteries, piles : le pire des polluants ménager !
> 1 Litre d'huile de vidange pollue 1 km² d'eau, ou 1 m³ de terre, ou 1 000 000 L d'eau potable ! L'huile ça pollue énormément... et pour longtemps !
> 70% des piles sont rejetées dans la poubelle, ces piles contiennent des métaux lourd qui sont toxiques pour l'homme. La pire des piles étant la pile bouton au mercure, une seule de ces piles pollue 1 m³ de terre pendant 50 ans.
Donc on garde tout à bord jusqu'à trouver des bacs spécifiques pour le recyclage, rien ne se perd, tout se transforme, la valorisation de nos déchets est l'avenir.



A lire aussi : LES ESPÈCES LES PLUS DANGEREUSES DE NOS CÔTES ET NOS LAGONS

LE RECYCLAGE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS
Protégeons notre planète pour nous et pour les générations futures.

